



Ministère  
de la Communauté française

CIRCULAIRE N° 3712

DATE 08/09/2011

**Objet : ADDENDUM A LA CIRCULAIRE 3596 DU 6 JUIN 2011 RELATIVE A L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE : DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS POUR L'ANNEE 2011-2012**

Réseau : Tous

Niveau : Fondamental spécialisé et Secondaire spécialisé

Période : Année scolaire : 2011-2012

- A Monsieur le Ministre membre du Collège de la Commission communautaire en charge de l'enseignement,
- A Madame la Ministre chargée de l'enseignement obligatoire,
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement spécialisé libres subventionnés,
- Aux Chefs des établissements d'enseignement spécialisé, organisés par la Communauté française,
- Aux Chefs des établissements officiels et libres d'enseignement spécialisé subventionnés par la Communauté française,
- Aux Administrateurs d'internats et homes d'accueil organisés par la Communauté française,
- Aux Présidents et Secrétaires des Commissions Consultatives de l'Enseignement spécialisé.

**Pour information :**

- Aux Membres du service général de l'Inspection,
- Aux Vérificateurs de l'enseignement spécialisé,
- Aux Directeurs des Centres Psycho Médico-Sociaux ordinaires, spécialisés et mixtes organisés et subventionnés par la Communauté française,
- Aux Associations de parents,
- Aux Organisations syndicales,
- Aux Membres du Conseil Supérieur de l'enseignement spécialisé,
- Aux Membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé.

Circulaire	Administrative	
Émetteur	Direction générale de l'enseignement obligatoire	AGERS
Destinataire	Directions d'écoles et pouvoirs organisateurs	Fondamental et secondaire spécialisé
Personnes- Ressources	Voir « Les personnes ressources » mentionnées dans l'introduction de la circulaire 3596	
Documents renvoyer	à OUI	
Date limite d'envoi	Variable selon la matière concernée	
Nombre de page	2	
Mots-clés	Organisation / Fondamental spécialisé / Secondaire spécialisé	
Duplicata	<a href="http://www.adm.cfwb.be">www.adm.cfwb.be</a>	

**Objet :** addendum à la circulaire 3596 du 6 juin 2011 relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé : directives et recommandations pour l'année scolaire 2011-2012.

Cette note complète le point 2 du chapitre 9 de la circulaire susmentionnée :

**Chapitre 9 : Homes d'accueil permanent – Enseignement organisé par la Communauté française :**

**2. Capital-périodes complémentaire**

♦ Les nombres guides sont fixés comme suit :

TYPE	NIVEAU	NOMBRE GUIDE
1	enseignement primaire enseignement secondaire	6 6
2	enseignement fondamental enseignement secondaire (à l'exception de la forme 1) enseignement secondaire de forme 1	9 7 9
3	enseignement fondamental enseignement secondaire	9 9
4	enseignement fondamental enseignement secondaire	12 12
5	enseignement fondamental enseignement secondaire	6 6
6	enseignement fondamental enseignement secondaire	7 7
7	enseignement fondamental enseignement secondaire	7 7
8	enseignement primaire	6
-	Élèves en intégration dans l'enseignement ordinaire, fondamental ou secondaire	6
-	Élèves de l'enseignement ordinaire, fondamental ou secondaire, placés par le S.A.J.	6
-	Élèves de l'enseignement ordinaire, fondamental ou secondaire, placés par le S.P.J.	6
-	Élèves de l'enseignement ordinaire, fondamental ou secondaire, <b>autres que ceux cités précédemment</b>	1,8

Je vous remercie pour votre collaboration.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE